

Paris, le 13 mars 2023

Objet : Multiplication des postes à profil au mouvement 2023

Madame la Directrice Académique des services de l'Éducation nationale,

Les opérations du mouvement intra-départemental vont débuter le 31 mars 2023. Comme il-elles l'ont fait dans plusieurs instances, les représentant-es du personnel du SNUipp-FSU s'adressent à vous au sujet de ces opérations administratives qui impactent fortement le quotidien et la carrière des personnels. Malgré les sollicitations en GT et dans les instances de Carte scolaire, les nouveautés concernant les postes à profil n'ont pas été présentées préalablement à leur parution par circulaire. Pourtant, cela aurait peut-être permis d'en comprendre l'intérêt pour le service public d'éducation. Nous exprimons depuis deux ans déjà notre totale opposition aux postes à profil et continuerons à défendre un mouvement transparent en dehors de ce système de profilage des postes.

Étant donné le calendrier de candidature (parution de la circulaire des postes à profil à la veille des vacances et fin de la période des demandes quatre jours après la reprise et trois jours seulement après les résultats du mouvement interdépartemental), nous remercions l'Académie d'avoir accédé à notre demande d'extension de la période de candidature pour les postes à profil du mouvement 2023. Il reste néanmoins la question des postes à profil en eux-mêmes et des types de postes concernés.

Le SNUipp-FSU Paris considère que l'obtention d'un poste à titre définitif doit relever d'un mouvement équitable et transparent et que seul le barème permet d'assurer une réelle égalité de traitement entre toutes et tous. Aujourd'hui une très grande partie des écoles est concernée par des postes à profil (direction, ambassadeur-rice du numérique, adjoint-e en langue, etc.). Pour certaines d'entre elles, l'intégralité des postes est profilée ! À ces postes en écoles, s'ajoutent des postes dans l'ASH, de CPC, de CPD ou de chargé-e de mission, avec une nouveauté cette année sur les postes en UPE2A ! Le SNUipp-FSU est fermement opposé à ce profilage sur des postes qui sont pourtant déjà demandés et obtenus sous réserve d'une certification.

La multiplication des postes à profil à Paris reflète totalement le changement idéologique de recrutement des enseignant-es. Nous dénonçons ces dispositions qui pourraient laisser penser que l'exercice est différent dans ces écoles, tant du point de vue professionnel que de l'enseignement dispensé aux élèves. Nous dénonçons l'entêtement de l'Académie à mettre en œuvre des dispositions rejetées par les collègues et les organisations syndicales.

Le mouvement débute dans quelques jours mais il est toujours temps d'annuler ces nouveaux types de postes à profil et le fonctionnement général de recrutement hors barème néfaste au bon fonctionnement des écoles.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, veuillez croire, Madame la Directrice académique, en notre profond attachement au service public d'éducation.

Léa de Boisseuil et Audrey Bourlet de la Vallée
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU Paris